

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 30 MAI 2024

Date de convocation : 23/05/2024

Date d'affichage : 31/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. VARDELLE Jean-Christophe

Excusés : M. PETUREAU Jean-Paul, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme BOUTET Frédérique,

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme MEILLAT Marie-Odile

Objet : Emprunt de 470 000 € pour le financement de la salle des fêtes du Moulin de la Cour

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer l'aménagement de la salle des fêtes du Moulin de la Cour **dont le coût total hors taxes s'élève à 655 709,50 € Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant du prêt en euros	470 000 €
Objet	Aménagement salle des fêtes du Moulin de la Cour
Durée	300 mois
Taux fixe (% l'an)	3.75 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Progressif - échéances constantes
Montant des échéances	7 262.89 €
Commission d'engagement	470 €
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, David CHEVALIER à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

A St-Maurice-Des-Lions le 7 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

CERTIFIE EXECUTOIRE

A

Le

(cachet et signature)

M. David CHEVALIER, Maire,

Le MAIRE
David CHEVALIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr